



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 16/2017  
Au Conseil communal**

Demande de crédit supplémentaire au  
budget 2017 pour un total de CHF 93'000.--

Délégué municipal

*M. Patrick Hübscher, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Conformément à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des communes ainsi qu'à l'article 96 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédit supplémentaire destiné à couvrir des charges imprévues lors de l'élaboration du budget de l'année en cours.

## 2. Demande de crédit supplémentaire

	CHF
<b>Compte n° 11.30 - Autorités et personnel</b>	
Remplacements du secrétaire municipal y compris charges sociales. Engagement d'un adjoint administratif	110'000.00
<b>Comptes n° 11.43 - Taxes, émoluments produits des ventes</b>	
Participation de l'assurance maladie	-27'000.00
<b>Compte n° 11.31 - Biens, marchandises et services</b>	10'000.00
Honoraires d'avocats conseils	
<b>Sous-total - 11 Administration générale</b>	<b>93'000.00</b>
<b>Comptes n° 711.30 - Autorités et personnel</b>	
Création du jardin d'enfants communal, engagement de deux personnes pour l'accueil	46'000.00
<b>Comptes n° 711.31 - Biens, marchandises et services</b>	
Achats divers, installation du jardin d'enfants et accueil hebdomadaires des enfants	4'000.00
<b>Comptes n° 711.38 - Attribution à la réserve JdE</b>	
Report du solde pour futures dépenses	10'000.00
<b>Comptes n° 711.43 - Taxes, émoluments produits des ventes</b>	
Facturation des pensions, solde CCP remboursé à la commune	-60'000.00
<b>Sous-total - 711 Jardin d'enfants</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des crédits supplémentaires demandés</b>	<b>93'000.00</b>

## 3. Commentaires

### 3.1. Remplacement de personnel

La Municipalité a, suite à la maladie et le départ du secrétaire municipal en place, dû engager des remplaçants afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat municipal et de l'administration communale. Comme annoncé lors de précédents conseils communaux, suite à la reprise de

l'agence postale dans nos bureaux, nous avons engagé un adjoint administratif pour gérer celle-ci et renforcer le secrétariat municipal dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### 3.2. Honoraires

La Municipalité a fait appel à un avocat conseil spécialisé en ressources humaines pour traiter divers cas complexes.

### 3.3. Jardin d'enfants

Comme annoncé lors du conseil communal le 13 février 2017, la Municipalité a repris le jardin d'enfants. De ce fait, les lignes de budget correspondantes ont dû être créées mais n'ont aucune incidence sur le résultat final.

## 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal d'Arzier - Le Muids

vu le préavis municipal n° 16/2017 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.--,  
vu le rapport de la commission des finances,  
ouï les conclusions de la commission des finances,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 16/2017 relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.--,
2. d'accorder un crédit de CHF 93'000.-- pour le financement de ce dépassement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 16 octobre 2017, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
Louise Schweizer



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz